

MINISTÈRE DE TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
ADMINISTRATIVES

Decret n° 96-352 du 5 AOUT 1996
MTSS/DGFP/
DGCA portant promotion au titre de
l'année 1991 de certains Fonction-
naires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Elevage), en tête MISSETTE (Daniel)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la Loi n° 021789 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
- (/u le Decret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques ;
- (/u le Decret n° 62/130/MT du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le Decret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination, à la révocation des cadres de l'Etat ;
- (/u le Decret n° 65/170/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
- (/u le Decret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Decret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- (/u le Decret n° 95/25 du 13 Janvier/1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Decret n° 95/26 du 22 Janvier/ portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D.G.B. :

D.G.C.F. :

- (/u le Decret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 95/22 du 2 février 1995 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 64/60 du 28 Mars 1964 portant suspension des effets financiers à l'égard des fonctionnaires, d'un reclassement, d'une réaffectation, d'une mutation ou de tout autre promotion ;

- (/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- (/u l'Arrêté n° 95-351 /MTSS/DGFP/DGFCB du 5 AOUT 1996 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage).
- (/u la lettre n°1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont promus aux échelons ci-après de leur grade, au titre de l'année 1991, certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) dont les noms suivent ACC: néant.

A/OPTION ELEVAGE

Vétérinaires Inspecteurs

Au 2è échelon, indice 940

- MISSETETE (Daniel) pour compter du 24 Octobre 1991 SDR Owando
- NAKOUNTALA (Jean Pierre) pour compter 14 Mars 1991 Brazzaville
- MBOUNGOU (André) pour compter du 12 Février 1991 SDR P/Noire
- IKOLAKOUMOU (Jean) pour compter du 15 Février 1991 Brazzaville
- BACKOULOU (Gerges Ferninand) pour compter du 20 Juillet 1991 B/ville
- Mme MALONGA ~~SILAHO~~ née MOUYAMA (Antoinette) pour compter du 16 Oct. 1991 B/ville
- MBEMBA (Michel) pour compter du 21 Novembre 1991 -"
- TATI (Léon) pour compter du 15 Février 1991 SDR Kinkala

Au 3è échelon, indice 1010

- Mme BITA-KOUA née EBAKA-KIBELÉLO (Evelyne) pour compter du 17 Juillet 1991 SDR - Dolisie
- KIBINDA (Patrick Laurent) pour compter du 10 Déc. 1991 SDR Boundji
- MPOUO (Raphaël) pour compter du 13 Janvier 1991 SDR Dongou
- OKON (Samuel) pour compter du 11 Sept. 1989 Brazzaville
- KOUTOUANGOU (Médard) pour compter du 27 Mars 1991 -"
- ABAKO Gabriel, pour compter du 10 Février 1991 Brazzaville

Au 4è échelon, indice 1140

- NGASSAKI (Hubert) pour compter du 16 Nov. 1991 SDR Hinda
- OKIGA (Pascal) pour compter du 25 Juillet 1991 SDR Moseaka
- LOCKO (Claudie Anasthasie) pour compter du 21 Mai 1991 B/ville
- OKON (Samuel) pour compter du 11 Sept. 1991 Brazzaville

Au 5è échelon, indice 1220

- AGNAGNA (Marcellin) pour compter du 1er Avril 1991 Brazzaville
- MOUTSINGA (Auguste) pour compter du 26 Juillet 1991 -"
- ITOUA (Clément Sosthène) pour compter du 19 Avril 1991 B/ville

Au 6è échelon, indice 1300

- DIAMESSO (Philippe) pour compter du 13 Nov. 1991 FEK Brazzaville
- DZALAMOU (Jochim) pour compter du 29 Juillet 1991 -"
- KIMBOUANI (Jean Didier) pour compter du 17 Août 1991 -"
- MAPANGA (Jacques) pour compter du 06 Mars 1991 -"
- TATY-POATY (François) pour compter du 09 Mai 1991 SDR Loandjili
- NGAMBA (Jean Jonas) pour compter du 7 Nov. 1991 SDR P/Noire

Au 7è échelon, indice 1460

- MBOUNGOU-MOUANDA (Bernara) pour compter du 16 Nov. 1991 SDR Madingou
- OBAMI (André) pour compter du 05 Janv. 1991 Ranch Louamba

...../.....

Handwritten mark resembling a stylized 'H' or 'A'.

OPTION ZOOTECHNIE

Ingénieurs Zootechniciens

Au 4^e échelon, indice 1140

- MOUMBANGUE (Mathias) pour compter du 30 Mars 1991 SDR Impfondo
- MOUNGBENDE (Georges) pour compter du 27 Octobre 1991 Brazzaville

Au 5^e échelon, indice 1220

- MAYELA (Bienvenu) pour compter du 10 Janvier 1991 Brazzaville
- PANGOU-GOMA (Samuel) pour compter du 13 Décembre 1991 SDR Sibiti

Au 6^e échelon, indice 1300

- AKOUALA pour compter du 07 Mai 1991 SDR Pointe-Noire

Au 7^e échelon, indice 1460

- FOUEMO-BIERI (Michel) pour compter du 13 Avril 1991 Brazzaville
- FOUTSIMOUKA (Daniel) pour compter du 11 Novembre 1991 -"-
- MOUANGOU (Jean Fulgence) pour compter du 08 Mars 1991 -"-
- OKASSIKI (Henri) pour compter du 02 Novembre 1991 SDR P/Neire

...../.....

H

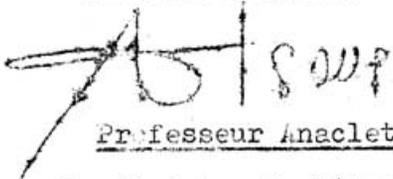
Article 2 : Conformément aux dispositions du Décret n°94/789 du 11 Décembre 1994 susvisé cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à un nouvel ordre.

Article 3 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~publié~~ publié au JORC et ~~communiqué partout à besoin sera~~ /-

BRAZZAVILLE, le 5 MOUS 1996

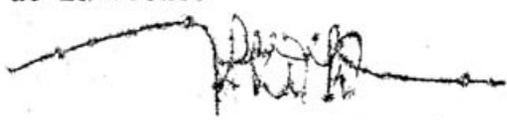
Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale.



Professeur Anaclét TSOUMABET.

Le Ministre de l'Agriculture de
l'Elevage des Lianx et Forêts et
de la Pêche.



Jean Prosper KOYO.



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du
Ministre de l'Economie des
Finances Chargé du Budget et de
la Coordination des Régies.



Luc Daniel Adamo MATETA.

Ampliations :
JORC.../.....2
SGG/BO.../.....2
DGFP/D&C.../.....58